

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 30 mars 2023**

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 19

Le trente mars deux mille vingt-trois à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Rémy CRETIN, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX Philippe COMBET, Coralie PERSIANI, Eric BOUVARD, Adeline ANCENAY, Mathilde ETIEVANT, Geoffroy GOIRAND, Cédric GEOFFRAY

Pouvoirs : Séverine LIETSCH à Corinne CHARPENAY

Absents excusés : Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Florian WARGNIER, Guylène SELIN

Secrétaire : Patrice COEURJOLLY

Date d'envoi de la convocation : 21/03/2023

Délibération n° 2023-22 Nouvelle médiathèque - Adoption du projet d'extension et d'évolution des horaires et arrêt des modalités de financement

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la nouvelle médiathèque sera plus spacieuse et permettra ainsi d'accueillir des collections plus diversifiées et plus de publics.

Pour accroître l'attractivité de l'équipement, répondre aux besoins des usagers et être conforme au référentiel de la Direction des Affaires Culturelles du Rhône, il est nécessaire de prévoir une augmentation des plages d'ouverture.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2023

Application agréée E.dejalte.com

99_DE-069-216902841-20230330-202322-DE

Il rappelle les horaires actuels qui sont les suivants :

Lundi	16h30-18h	1.50h
Mardi	fermeture	0h
Mercredi	16h-18h	2h
Jeudi	Fermeture	0 h
Vendredi	16h30-18h	1.50h
Samedi	10h-12h	2h

Les horaires projetés s'établiraient comme suit :

lundi : 16h-18h	2
mardi : 16h-18h	2
mercredi : 9h-12h15 puis 13h15-18h	8
jeudi 16h-18h	2
vendredi : 16h-19h	3
samedi : 9h00-12h	3
	20

Afin d'assurer ces nouveaux temps d'ouverture et de pouvoir mener une politique de médiation ambitieuse, il est nécessaire de revoir le temps de travail de l'agent gestionnaire de la médiathèque. Son temps de travail sera porté de 17.50h à 35h

Le plan de financement pour l'extension de ces horaires serait de suivant :

	Coût annuel	Participation de la DRAC années 1 à 3 70 %	Reste à charge pour la Commune, années 1 à 3	Participation de la DRAC années 4 à 5 50 %	Reste à charge pour la Commune, années 4 à 5
Coût supplémentaire du personnel en charge de la médiathèque	18 300 €	12 810 €	5 490 €	9 150 €	9 150 €
Coût supplémentaire du personnel en charge du nettoyage de la médiathèque	6 570 €	4 599 €	1 971 €	3 285 €	3 285 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Adopte le projet et le plan de financement prévisionnel associé tel que présenté par Monsieur le Maire.

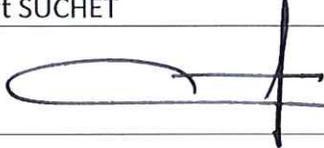
REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Article 2 : Dit que la demande de subvention sera déposée par Monsieur le Maire dans le cadre de la délibération n° 2022-14 en date du 3 mars 2022.

A Montanay, le 3 avril 2023

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Maire, Gilbert SUCHET
	



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mise en ligne le 5/04/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com

